

CYCLE 4  5eme	<u>FICHE D'ACTIVITE</u>					Activité  <b>2</b>
	<i>CI 2 – Plan numérique</i>					Page 1 sur 2

A4	F1	F2	C1	Travail d'équipe	Ee5	Li6
----	----	----	----	------------------	-----	-----

### Mise en situation

Dans un avenir lointain, le collège ferme. L'Etat propriétaire des bâtiments décide de transformer le collège en lieu d'habitation.

La salle fait ..... m<sup>2</sup> et je la découpe en ..... pièces

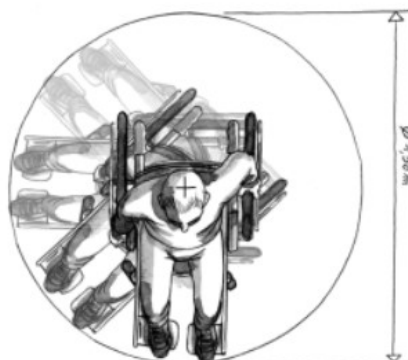
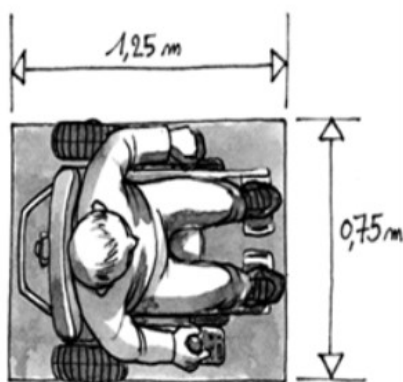
### Travail à faire.

Aménager la salle de technologie pour en faire une habitation en vous aidant du logiciel Sweet Home 3D. Ne pas prendre en compte la partie informatique de la salle.

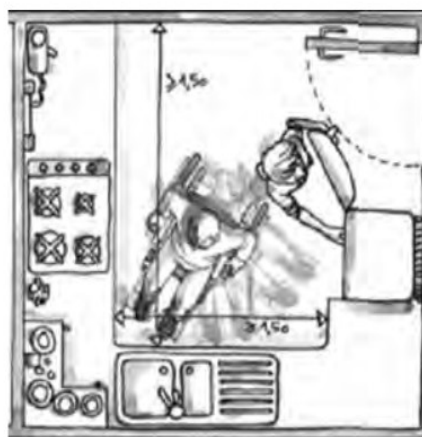
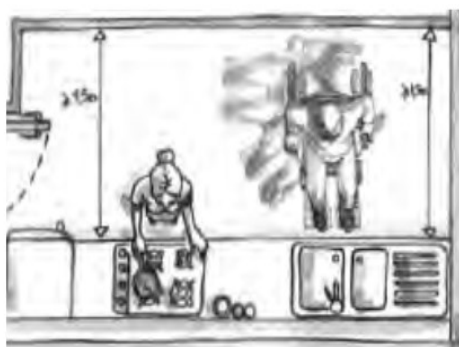
**Contraintes à respecter** (les lire toutes avant de commencer son travail)

Le logement doit respecter les normes « simplifiées » pour personnes en fauteuil roulant :

- La porte d'entrée du logement a une largeur minimale de 0.90 m.
- L'entrée doit prévoir une surface suffisante pour que la personne puisse faire son demi-tour sans être gênée, soit une aire de giration de 1.50 m de diamètre (voir figure ci-dessous).
- La largeur minimale des portes intérieures est de 0.80 m.
- Les couloirs, s'il y en a, doivent avoir une largeur minimale de 1.20 m afin de permettre des déplacements aisés dans le logement.

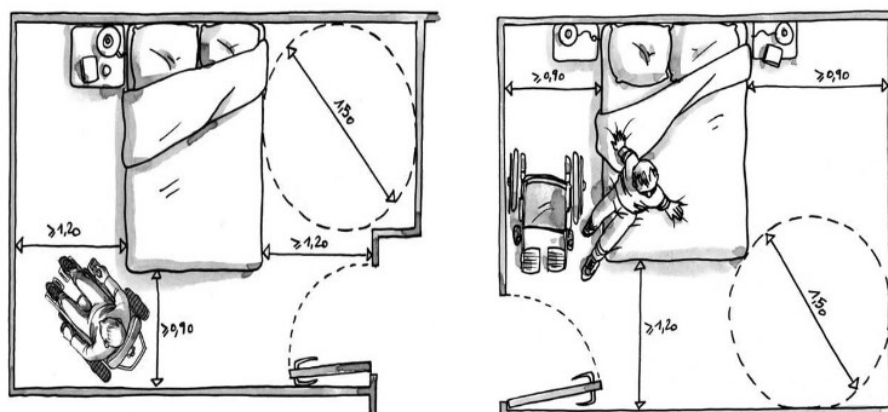


- Un espace d'usage de 1.50 m entre les éléments de **cuisine** sera respecté afin de prévoir la place pour un fauteuil roulant.

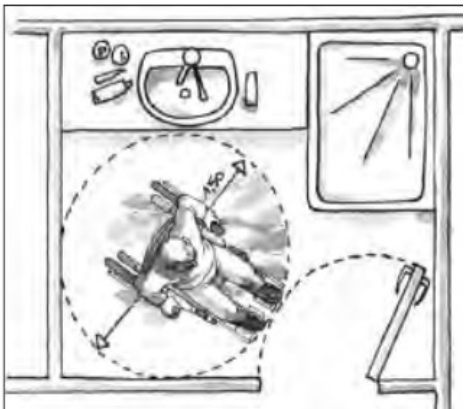
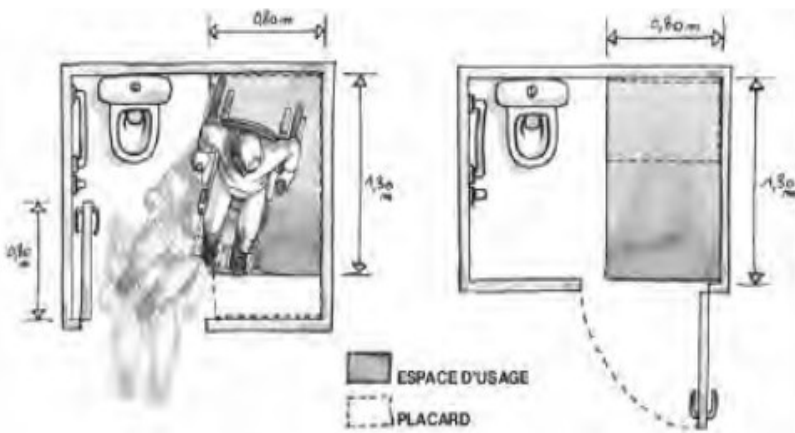


- Une chambre** doit obligatoirement être conçue pour accueillir une personne en fauteuil roulant. La chambre doit pouvoir accueillir un lit double médicalisé, qui mesure 1.60 x 2.00 m. Ainsi, les distances à conserver sont les suivantes :

- Un espace de 1.50m sur au moins un des côtés du lit.
- Un espace de 1.20m minimum sur au moins un côté du lit.
- Un espace de 0.90m minimum sur un côté du lit.



- La salle d'eau et les toilettes**

Salle d'eau	Toilettes
<p><b>La salle d'eau</b> doit offrir un espace libre accessible à une personne en fauteuil roulant d'au moins 1.50 m de diamètre en dehors du débattement de la porte et des équipements.</p> 	<p>Zone de 1,30m en longueur et de 0,80m en largeur pour permettre à la personne de passer aisément de son fauteuil à ses sanitaires et inversement.</p> 

- Toutes les pièces doivent être équipées d'au moins une fenêtre et une porte.
- Un mur ne peut pas se terminer sur une porte ou une fenêtre.
- Identifier et respecter l'arrivée des points d'eau de la salle.